

BUDGET 2017



Le cap est maintenu !

Chaque année, le Conseil municipal établit son budget en accord avec la politique définie par la municipalité et les moyens financiers de la commune. Le budget s'articule en deux parties : la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (charges de personnel, entretien des bâtiments, participations et subventions ...) ; la section d'investissement présente les programmes d'équipement nouveaux ou en cours (travaux, bâtiments, acquisition de gros matériels, remboursement des emprunts...).

Le Conseil municipal du 27 février a été consacré au rapport d'orientations budgétaires. Lors du Conseil du 27 mars les élus ont voté le budget, validant ainsi la prévision des recettes et dépenses de fonctionnement, comme d'investissement pour l'année 2017.

Budget global :

14 950 572 euros

Le BUDGET en 4 questions

L'édito de Philippe Bonnin, Maire, Conseiller départemental

Comment le budget 2017 s'est-il construit ?

Comme en 2016, la concertation avec les collègues-élus et les services a été le "maître-mot". Après quatre années de baisse des dotations de l'Etat (moins 600 000 € sur 3 ans), nous avons dû nous adapter à cette contrainte. Malgré un contexte économique encore fragile à la veille de grands changements politiques nationaux, nous devons préparer l'avenir sereinement.

Grâce aux orientations prises l'an passé et aux efforts constants des services pour réduire les dépenses, les résultats 2016 nous permettent d'envisager la poursuite de notre politique d'investissements, conformément à nos engagements.

Quelles sont les perspectives budgétaires de la ville ?

Outre la participation des collectivités à la réduction du déficit de l'Etat et de nouvelles règles indemnitaires liées à la rémunération des agents de la fonction publique, nous avons des charges budgétaires nouvelles. Nous devons construire l'avenir avec ces nouvelles données. Elles demandent une adaptation ou des ajustements de l'ensemble de nos actions, de sorte que les équilibres financiers soient maintenus. Notre objectif d'accompagner les différentes politiques éducatives, culturelles et sportives n'en est que plus nécessaire. Nous sommes résolument déterminés à travailler avec tous les partenaires. Ainsi, nous devons réfléchir à l'adaptation des services à la population d'aujourd'hui, mais aussi de demain.

Nous avons déjà préparé un programme d'investissements d'ici 2020. Il représente un montant global de 15,8 millions d'euros de 2015 à 2020, toutes natures de réalisations confondues. C'est aussi un levier utile au bénéfice de l'activité économique locale et régionale.

Quant aux recettes de fonctionnement de la Commune, elles proviennent, notamment, de la fiscalité directe (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière et Taxe Foncière sur le non bâti) pour 4 043 732 €, mais aussi des produits des services de 972 725 € et enfin des dotations de 3 850 408 €.

Justement sur la fiscalité directe, quel est l'impact pour les Chartrains ?

Nous continuons nos efforts et affichons cette année des dépenses à l'équilibre, malgré les diverses charges supplémentaires que les municipalités assument. Nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2017. La fiscalité chartraine reste donc toujours la plus faible de l'agglomération. Nous continuerons à préparer nos budgets dans cette même dynamique, qui permettra de conduire des actions communales accessibles à tous, pour apporter le meilleur service aux Chartrains.

15,8 millions d'euros d'investissements : quels sont ces grands projets ?

Les Chartrains nous ont élus avec un programme politique ambitieux et maîtrisé. En 2020, nous aurons réalisé les investissements programmés sur l'ensemble sportif et dans les écoles Brocéliande et Auditoire. A l'EHPAD, un projet d'extension est à l'étude et des travaux de maintenance sont prévus à hauteur de 350 000 € par an. Différentes actions liées au plan climat énergie ainsi qu'à des travaux d'accessibilité sont également en cours de réalisation...

Nous sommes confiants pour aborder la seconde période du mandat et gardons toujours le même objectif : garantir le lien social indispensable à l'échelon communal ; avec le soutien de tous les acteurs locaux (associations, commerçants...).



Le Fonctionnement 10 122 747 €

■ Les recettes de fonctionnement

du budget 2017 s'élèvent à près de 10,1 millions d'€, elles sont identiques à celles de l'année précédente, malgré une nouvelle diminution de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat de 105 000 €. Sur quatre ans c'est une baisse de plus de 580 000 € qu'a subie la Commune de la part de l'Etat. Dans un contexte national très incertain, il convient d'être prudent et de continuer à contenir, voire abaisser les dépenses de fonctionnement.

Aussi, malgré une hausse de plus de 83 000 € de la masse salariale qui traduit en partie les nouvelles règles indemnitaires des fonctions publiques, les dépenses de fonctionnement sont équivalentes à 2016.

■ Les dépenses de fonctionnement

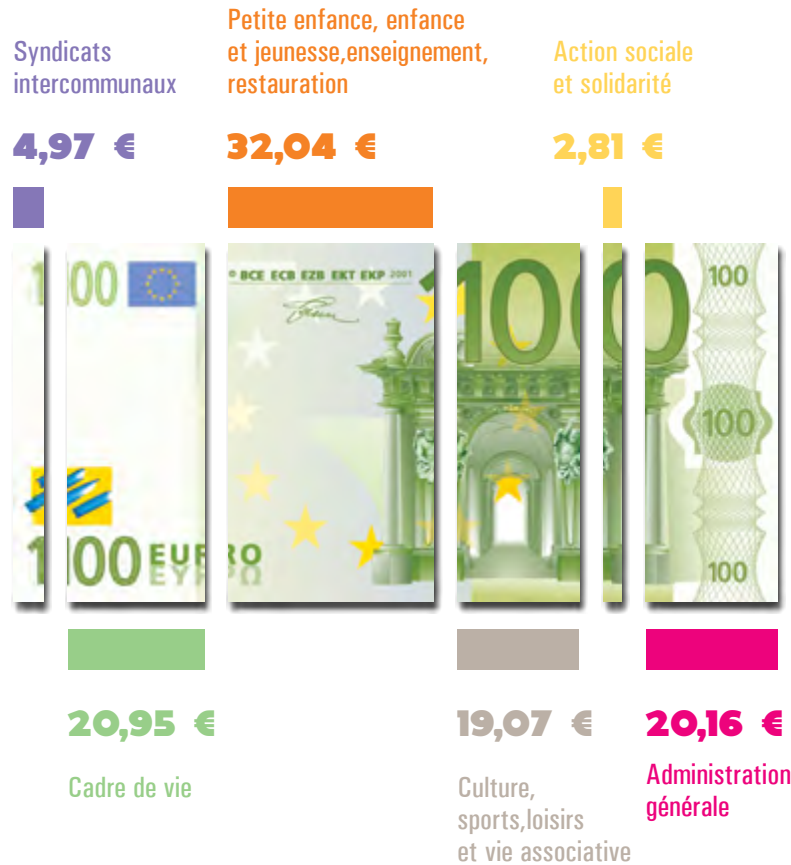
regroupent toutes les opérations relatives à l'exploitation et la gestion courante des services. Les intérêts de la dette, les amortissements et le virement à la section investissement ainsi que les dépenses exceptionnelles ne sont pas présentés dans les dépenses listées ci-contre.

■ Les agents de la ville au quotidien sur le terrain.



■ Pirouette accueille les tout-petits, leurs parents et les assistantes maternelles.

■ POUR 100 € DÉPENSÉS



Cadre de vie
1 805 492 €

dont

- . Services techniques.... 766 937€
- . Espaces verts, fleurissement, serres..... 628 119 €
- . Urbanisme 217 255 €
- . Propreté et salubrité..... 99 772€
- . Bois énergie..... 82 409€

Action sociale et solidarité
241 727 €

dont

- . C.C.A.S. 229 866 €
- . Epicerie sociale..... 11 761 €

Syndicats intercommunaux
428 000 €

. Musique et Danse..... 245 000 €
. Piscine de La Conterie 142 000 €
. Restauration..... 41 000 €

Petite enfance, enfance et jeunesse, enseignement et restauration
2 760 970 €

dont

- . Restauration scolaire.....910 941 €
- . Ecoles..... 598 197€
- . Accueil périscolaire..... 328 854€
- . Tintinabulle..... 291 805€
- . Accueils de loisirs 200 128€
- . Igloo 168 316€
- . Minibus..... 33 882€
- . Pirouette 13 773€
- . Cap à Cité 8 149€

Administration générale
1 737 634 €

dont

- . Mairie..... 1 131 332 €
- . Communication..... 113 005 €
- . Police 56 295 €
- . Cérémonies..... 12 400 €

■ L'école Jean Wiener.



■ Temps Educatifs Périscolaires à l'ensemble sportif Rémy Berranger



■ Les jardins partagés

Culture, sport, loisirs et vie associative
1 643 743 €

dont

- . Ensemble sportif Rémy Berranger 518 195 €
- . La médiathèque 207 620 €
- . Les spectacles 155 800 €
- . Le carré d'art..... 77 160 €
- . Halle Conterie..... 76 306 €
- . Les ateliers 27 186 €
- . Maison des assos 16 059 €
- . Résidence d'artistes 23 300 €



L'investissement 4 827 825 €

Le budget d'investissement s'élève à 4 827 825 € pour l'année 2017, la Commune aura consacré près de 16 millions d'€ entre 2015 et 2020 pour offrir des services et un cadre de vie de qualité.

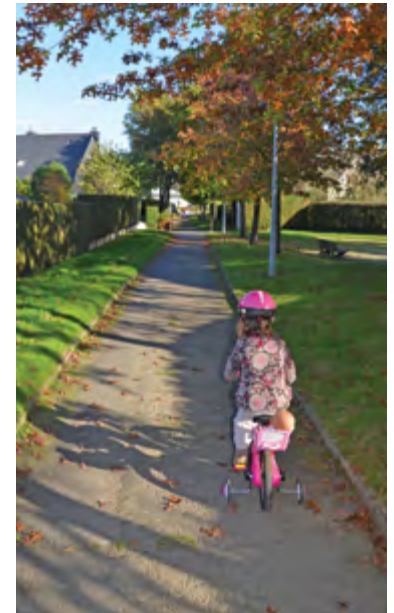
La planification des travaux fait l'objet d'un arbitrage annuel entre les services et les élus. Des projets importants sont inscrits sur plusieurs années et intègrent donc ce qu'on appelle le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Pour les prochaines années, ce dernier comprend notamment :

- La transformation du terrain stabilisé en synthétique,
- la rénovation de la toiture des terrains de tennis couverts,
- l'installation de la crèche associative Mille-pattes à l'Espace Brocéliande,
- l'extension des deux écoles publiques Auditoire et Brocéliande,
- l'extension de la résidence des personnes âgées (EHPAD),
- la restructuration du restaurant de l'Auditoire
- les travaux d'économie d'énergie
- Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments et équipements communaux
- l'entretien des bâtiments...



■ AU PARC DE LOISIRS

Les toilettes publiques, à l'entrée du Parc des loisirs, ont été rénovées en 2016 et mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux sont poursuivis en 2017 pour un montant de 50 000 €. Des aménagements seront réalisés par exemple à l'église ou au cimetière des Peupliers.



■ Terrain synthétique

A l'ensemble sportif Rémy Berranger, le terrain d'entraînement sablé, dit stabilisé, va subir des travaux pour être transformé en terrain synthétique pour un montant de 401 004,60 € HT (rénovation de l'éclairage compris). Cet espace extérieur pourra dès septembre 2017 être utilisé pour la pratique du Club de football mais aussi par les scolaires et dans le cadre des activités Enfance-Jeunesse.



■ Liaison douce

Afin de faciliter les déplacements des habitants à pied ou à vélo, la commune poursuit l'aménagement des liaisons douces, des squares et des chemins. En 2017, 30 000 € seront consacrés à ces travaux extérieurs par exemple pour le chemin de la Retenue et l'étude d'une liaison entre la Halle des sports et le centre culturel.

Le saviez-vous ?

Pour les travaux importants à réaliser sur la commune tels que la création de la crèche ou l'adaptation des écoles, de nombreuses étapes jalonnent les processus d'études et de réalisation. Dans un premier temps, la commune fait appel à un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui élabore un programme soumis systématiquement aux différents utilisateurs. Une fois validé, un architecte réalise un avant-projet sommaire qui permettra de confirmer et d'estimer le coût du projet dans sa globalité. Enfin, un avant-projet définitif est soumis au Conseil municipal, cette étape importante permet ensuite de déclencher les marchés de travaux.

L'ensemble de ces études représentent généralement 10% du coût global du projet.

La Fiscalité

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition :

■ Taxe d'habitation
11,07%

■ Taxe foncière
13,41%

■ Taxe foncière non bâtie
24,17%

La Dette

■ Au 1^{er} janvier 2017 la dette est de 3 635 175 € (4 170 000 € au 1^{er} janvier 2016).

■ A Chartres de Bretagne, la dette est de 484 € par habitant

Les subventions aux associations



■ *Oulipo par les Boréale's.*

■ *Les ateliers créatifs.*

■ *Les foulées chartraines*

SUBVENTIONS MODE D'EMPLOI

La diversité des associations à Chartres de Bretagne constitue une richesse qui contribue à faire vivre la ville. En plus de moyens humains et matériels, la municipalité apporte son soutien financier à ces structures notamment par le biais de subventions. Rencontre avec Mokrane Babour, adjoint en charge de la vie associative.

Combien d'associations sollicitent une subvention ?

Pour 2017, 44 autres associations chartraines ont formulé une demande d'aide financière pour leurs activités régulières et/ou une subvention exceptionnelle, par exemple, pour une manifestation particulière. La Fédération Espérance bénéficie d'une subvention unique qu'elle redistribue à ses 28 associations membres. Certaines structures ne demandent aucune aide financière.

Sur quels critères sont-elles attribuées ?

La commission municipale "animation" composée d'Élus et de Chartrains apprécie chaque demande au regard de critères tels que la conformité réglementaire, le nombre d'adhérents Chartrains, l'équilibre financier des associations, la contribution à l'animation de la ville... Nous privilégions les actions associatives favorisant le lien social, les initiatives à destination d'un public large et bien entendu toutes celles tournées vers les jeunes. En 2016/2017, par exemple, 13 associations chartraines ont participé aux temps éducatifs périscolaires.

Nous sommes également attentifs aux actions de développement durable (tri des déchets, économie d'énergie) ainsi qu'à la politique d'accompagnement des adhérents vers des fonctions de responsabilités (formation des bénévoles). Enfin, nous félicitons toutes les associations qui créent des passerelles pour réaliser des projets communs.

A travers cet accompagnement matériel et/ou financier, facultatif et conditionnel, au monde associatif chartrain, la volonté de la commune est de préserver la qualité de vie, l'intergénérationnel, la mixité sociale, de renforcer le vivre ensemble et de favoriser le lien social.

SUBVENTIONS 2017 accordées

aux associations chartraines qui en ont fait la demande

Amicale des donneurs de sang.....	300 €	Ecole Sainte-Marie (2)	197 000 €
Amicale des sapeurs pompiers.....	516,93 €	Ecoles publiques - classes découverte .	8 305 €
Amicale du personnel communal.....	7 500 €	Espérance (3).....	198 600 €
Amicale parents écoles publiques	100 €	Fcpe collège.....	150 €
APEL Sainte-Marie	100 €	Fcpe primaire et maternelle	200 €
Asso sportive du collège.....	250 €	Fête jumelages - Comité d'orga.....	3 700 €
Ateliers créatifs	300 €	Fnaca	50 €
Boréale'S	1 500 €	Foyer socio-éducatif du collège.....	1 300 €
Calinou - assistantes maternelles.....	850 €	France Adot	50 €
Chartres - Hassmersheim.....	750 €	Génétique chartraine	350 €
Chartres-Lwówek.....	1 500 €	Jeunes créatifs & Co	250 €
Chartres-Roumanie	400 €	Les champions du Warp	300 €
Chartres-Saint-Anthème.....	2 000 €	Le grand soufflet	1 200 €
CL21	340 €	Mémoire du pays chartrain	1 220 €
Club de l'amitié.....	1 000 €	Mères pour la Paix	250 €
Club informatique	400 €	Orchestre.....	3 000 €
Comité des fêtes	8 200 €	PEL (1).....	1 000 €
Compagnie Océane	2 800 €	Photo club chartrain.....	565 €
Course athlétisme (Les Foulées).....	2 500 €	Unc-Afn.....	900 €
Crèche Mille-pattes (voir page 2)	74 293 €	Usep maternelle et élémentaire.....	1 800 €
Des mots pour le dire	300 €		



■ *Basket-Ball*



■ *Twirling*

en +

Un outil au service des associations

Le Guide d'informations 2017/2018 de la ville sera distribué dans vos boîtes aux lettres avec le Chartrain de septembre. Comme chaque année, le service communication procède à la mise à jour des informations de ce guide. Les associations chartraines, les professions libérales et les entreprises nouvellement arrivées dans la commune peuvent, dès à présent, et avant le 2 juin 2017, communiquer leurs informations.

à l'attention de *Gwenola Dry-de Certaines* ou *Fabienne Faujour*
Service communication, par courrier en Mairie ou par courriel : communication@ville-chartresdebretagne.fr + d'infos 02 99 77 41 05 ou 06.

zoom

■ 1. La subvention "PEL" correspond au défraiement versé aux associations participant à l'animation de l'Ecole Multisports.

■ 2. La subvention de l'école privée est attribuée pour son fonctionnement et l'organisation des rythmes scolaires (192 953,70 €) ainsi que les classes découvertes (4 046,30 €). Le financement de l'école publique est quant à lui inclus dans les dépenses de fonctionnement de la Commune.

■ 3. La Fédération Espérance présente une demande globale (inclus les contrats) pour l'ensemble des 28 associations qui la composent (22 sportives et 6 culturelles).